

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

! Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du 1^{er} avril 2020 mis à jour le 14 avril 2022

Adresse de l'immeuble code postal ou Insee commune

4 et 6 rue Soubitez - (Section CH n° 27 pour 1911 m²) 62600 BERCK SUR MER

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N ¹ oui non

prescrit anticipé approuvé X date

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui non

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N ¹ oui non

prescrit anticipé approuvé date

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN ² oui non

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M ³ oui non

prescrit anticipé approuvé date

³ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvement de terrain autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM ⁴ oui non

⁴ Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé ⁵ oui non

⁵ Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique effet thermique effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui non

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui non

> L'immeuble est situé en zone de prescription ⁶ oui non

⁶ Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

⁶ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location oui non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 zone 5
très faible faible modérée moyenne forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui non

Information relative à la pollution de sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente ^{* catastrophe naturelle minière ou technologique} oui non

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

vendeur / bailleur
Société à responsabilité limitée " BERCK POIDS

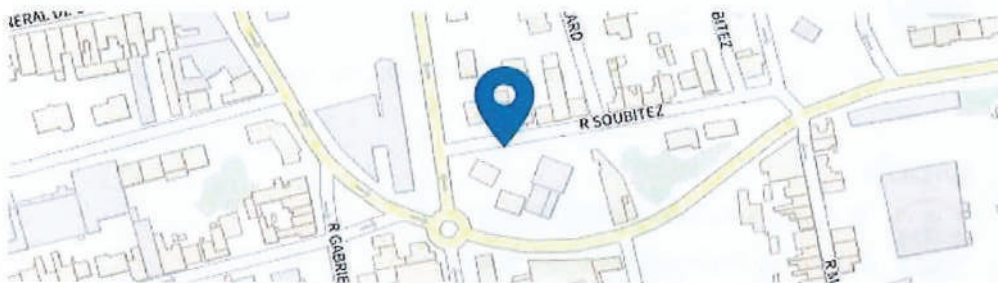
date / lieu
25 août 2023 à BERCK-SUR-

acquéreur / locataire
Société par actions simplifiée " TERRA-HOME "
NEVEU Robby

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, les pollutions de sols,
pour en savoir plus... Consultez le site Internet :
www.georisques.gouv.fr

Les risques près de chez moi

Adresse recherchée : 4 Rue Soubitez, 62600 Berck



Échelle : RISQUE EXISTANT RISQUE EXISTANT - IMPORTANT RISQUE EXISTANT - MODÉRÉ RISQUE EXISTANT - FAIBLE INFORMATION NON DISPONIBLE

Risques naturels identifiés : 4

Certains phénomènes naturels (séisme, inondations, volcans etc.) peuvent être dangereux pour les personnes et pour les biens lorsqu'ils surviennent sur des territoires accueillant des habitations ou des activités économiques. On parle alors de risque naturel. La gravité des conséquences humaines et économiques d'un phénomène naturel dangereux dépend de l'intensité du phénomène, de sa soudaineté et de son ampleur.

INONDATION



Risque à mon adresse INFORMATION NON DISPONIBLE

Risque sur la commune RISQUE EXISTANT

Certaines parties du territoire de votre commune : Berck sont inondables

RISQUES CÔTIERS (SUBMERSION MARINE, TSUNAMI)



Risque à mon adresse INFORMATION NON DISPONIBLE

Risque sur la commune RISQUE EXISTANT

Certaines parties du littoral de votre commune : Berck sont exposées à des phénomènes dangereux tels que submersions marines, chocs liés aux fortes vagues ou tsunamis

MOUVEMENTS DE TERRAIN



Risque à mon adresse INFORMATION NON DISPONIBLE

Risque sur la commune RISQUE EXISTANT

Certaines parties du territoire de votre commune : Berck sont exposées à des mouvements de terrain

RADON



Risque à mon adresse RISQUE EXISTANT - FAIBLE

Risque sur la commune RISQUE EXISTANT - FAIBLE

Votre adresse est exposée au radon, un gaz radioactif qui s'échappe naturellement du sol

Risques technologiques identifiés : 2

Les risques technologiques sont liés à l'action humaine et plus précisément à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement (ex : risques industriels, nucléaires, biologiques)..

CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Risque à mon adresse INFORMATION NON DISPONIBLE

Risque sur la commune RISQUE EXISTANT

Certaines parties du territoire de votre commune : Berck sont traversées par des canalisations transportant des hydrocarbures ou des produits chimiques

POLLUTION DES SOLS



Risque à mon adresse RISQUE EXISTANT

Risque sur la commune RISQUE EXISTANT

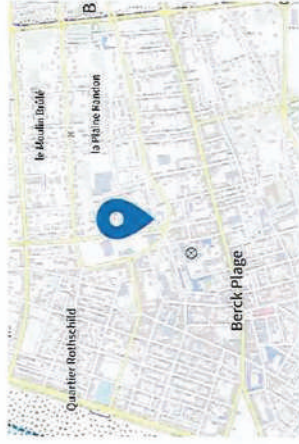
Votre adresse est située à proximité de sols pollués ou potentiellement pollués

Risque d'inondation près de chez moi

Risque à mon adresse INFORMATION NON DISPONIBLE

Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Légende :



Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Historique des inondations dans ma commune : 7

Début le	Sur le journal officiel du
23/07/2007	22/02/2008
04/06/2003	02/08/2003
25/12/1999	30/12/1999
17/01/1995	24/02/1995
25/12/1994	03/08/1995
26/02/1990	12/04/1990
20/01/1988	13/08/1988

Risques côtiers près de chez moi

Risque à mon adresse INFORMATION NON DISPONIBLE

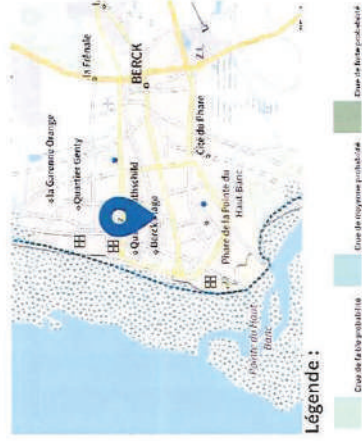
Risque sur la commune **RISQUE EXISTANT**

Les risques littoraux sont causés plusieurs types de phénomènes.

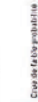
La submersion marine : c'est une inondation temporaire des zones côtières par la mer dans des conditions météorologiques et de marée défavorables (augmentation du niveau moyen de la mer pendant une dépression, déferlement de fortes vagues).

Les tsunamis : ce sont des vagues de grande hauteur, provoquées par des séismes ou des séismes sous-marins. Les vagues peuvent atteindre plusieurs mètres de hauteur sur certains territoires d'Outre-mer.

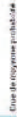
Le changement climatique a pour conséquence une augmentation du niveau moyen de la mer, ce qui aggrave aussi les risques littoraux.



Légende :



Cote de très probabilité



Zone de moyenne probabilité



Zone de faible probabilité

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. L'Etat recense et décide de l'attribution de l'état de Catastrophe Naturelle depuis 1982.

Historique des risques côtiers dans ma commune : 1

Début le	Sur le journal officiel du
26/02/1990	12/04/1990

Risque de mouvements de terrain de près de chez moi

Risque à mon adresse INFORMATION NON DISPONIBLE

Risque sur la commune RISQUE EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol. Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Légende :

- Cave
- Carrère
- Ouvrage Civil
- Scierzerain
- Coulee
- Insédimie
- Naturelle
- Ouvrage militaire
- Erosion des berges
- Effondrement

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

L'Etat recense et décide de l'attribution de l'état de Catastrophe Naturelle depuis 1982.

Historique des mouvements de terrain dans ma commune : 1

Début le Sur le journal officiel du

25/12/1999 30/12/1999

Risque radon près de chez moi

Risque à mon adresse RISQUE EXISTANT - FAIBLE

Risque sur la commune RISQUE EXISTANT - FAIBLE

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Légende :

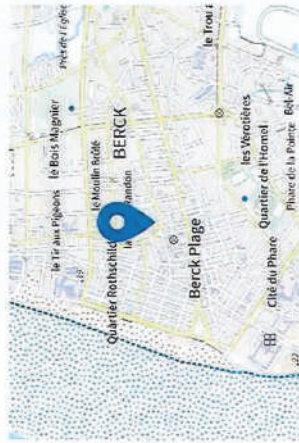
- Faible
- Moyenne
- Important

Canalisations de transport de matières dangereuses près de chez moi

Risque à mon adresse INFORMATION NON DISPONIBLE

Risque sur la commune RISQUE EXISTANT

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène), et de la saumure (saumoduc).



Légende :

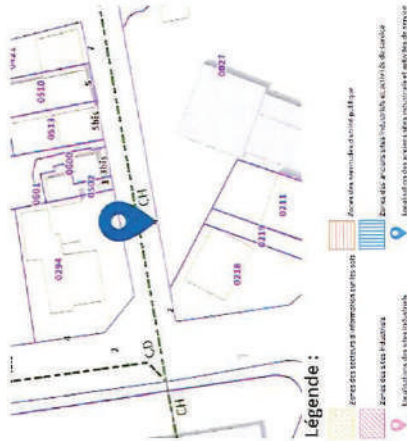


Risque de pollution des sols près de chez moi

Risque à mon adresse RISQUE EXISTANT

Risque sur la commune RISQUE EXISTANT

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Légende :





QUE FAIRE EN CAS D'...

INONDATION ?

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la mairie sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ votre kit d'urgence** 72 heures avec les objets et articles essentiels

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



Ce QR Code peut servir à vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.

ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 28 août 2023

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles.

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réduction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'Etat depuis www.georisques.gouv.fr. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.



PARCELLE(S)

62800 BERCK

Code parcelle : 000-CH-27

Parcelle(s) : 000-CH-27, 62800 BERCK

1 / 7 pages

RAPPEL

Plans de prévention des risques

Votre immeuble est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques. Il peut être concerné par l'obligation de réaliser certains travaux. Pour le savoir vous devez consulter le PPR auprès de votre commune ou sur le site de votre préfecture.

Recommandation

Pour faire face à un risque, il faut se préparer et connaître les bons réflexes.

Consulter le dossier d'information communal sur les risques (DICRIM) sur le site internet de votre mairie et les bons conseils sur georisques.gouv.fr/mc-preparer-c-me-protéger.

INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ? Oui Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signalées à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

Le propriétaire doit joindre les extraits de la carte réglementaire et du règlement du PPR qui concernent la parcelle.

SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire

ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'AL

INONDATION



Le Plan de prévention des risques naturels (PPR) de type Inondation nommé PPR1 secteur du montreuillois a été approuvé sur le territoire de votre commune, mais n'affecte pas votre bien.

Date de prescription : 09/05/2016
Date d'approbation : 23/07/2018

Un PPR approuvé est un PPR définitivement adopté.

Le PPR couvre les aléas suivants :

Inondation

Par submersion marine

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'Etat qui interdit de construire dans les zones les plus exposées, et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

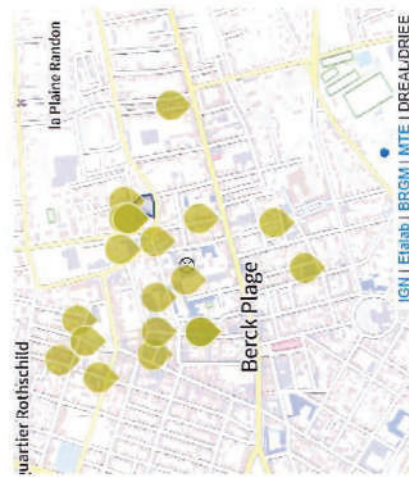
POLLUTION DES SOLS (500 m)



Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements, changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 20 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).



ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 9

Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues : 1

Source : CCR

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
ECOZ900007A	26/02/1990	01/03/1990	03/04/1990	12/04/1990

Inondations et/ou Couléées de Boue : 7

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
ECOZ900007A	26/02/1990	01/03/1990	03/04/1990	12/04/1990
INTE0300416A	04/06/2003	04/06/2003	29/07/2003	02/08/2003
INTE8800168A	20/01/1988	25/02/1988	02/08/1988	13/08/1988
INTE8500103A	17/01/1995	05/02/1995	21/02/1995	24/02/1995
INTE9500304A	25/12/1994	31/12/1994	18/07/1995	03/08/1995
INTE9800827A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
IOCE0804632A	23/07/2007	23/07/2007	20/02/2008	22/02/2008

Mouvement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9800827A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
Caux Derquin	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3973962
Maquenne L. (1902)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3973971
L'empereur André	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3973978
Boulier J.	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3973956
Joseph Bleuze	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3973926
Roelens Camille,	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3973946
Monnet Victor,	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3973961
Merlent Pierre,	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3973963
Debourdeau Jules,	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3973964
Paul Lambin	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3974006
Ets Dupolet-Dulac	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3973971
Zagatti Marfo.	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3973975
Labay	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3973980
Ets Delcroix frères	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3973985
Centre de Post cure et de rééducation de "La Mollière"	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3974017
M. Parmentier Ch.	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3974024
M. Przybylak Francois	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3974038
Mignard Jean.	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3974049
Delbeque Jacques succ. à Mme Vve P. Daretis succ. à Paul Daretis	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3974072

Fiche détaillée

<https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3974078>

Nom du site

Sté Berck poids lourds.

Service de l'Environnement
Unité Gestion des Risques

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL MODIFIANT L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 1^{er} AVRIL 2020
RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS
IMMOBILIERS SOUMIS A DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET
TECHNOLOGIQUES**

Le Préfet du Pas-de-Calais,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5, R. 125-23 à R. 125-27 et R. 563-1 à R.563-8 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-4 et L. 271-5 ;

Vu le décret 2010-1254 du 10 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 24 août 2020 ;

Vu le décret du 5 septembre 2019 portant nomination de M. Alain CASTANIER, administrateur général détaché en qualité de Sous-Préfet hors classe, en qualité de Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-10-19 modifié portant délégation de signature à Monsieur Alain CASTANIER, secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français en application l'article L. 1333-22 du code de la santé publique créé par l'ordonnance n°2016-128 du 10 février 2016 – art.38 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2020 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers soumis à des risques naturels, miniers et technologiques dans le département du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2021 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Inondation du bassin versant de la Lawe ;

Vu l'arrêté du 6 juillet 2021 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Inondation du bassin versant de la Liane révisé ;

Vu l'arrêté du 6 juillet 2021 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Inondation du bassin versant du Wimeux ;

Vu l'arrêté du 4 février 2022 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Inondation du bassin versant de la Vallée de la Clarence ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2022 portant approbation du Plan de Prévention des Risques Inondation du bassin versant des pieds de coteaux des waterlingsues ;

Considérant qu'afin de prendre en compte les différents arrêtés sus-visés, il apparaît nécessaire de mettre à jour la liste des communes du département du Pas-de-Calais concernées par l'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L. 125-5 du Code de l'Environnement annexée à l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2020 sus-visé ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais et de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-du-Calais ;

ARRÊTÉ

Article 1 :

La liste des communes du département du Pas-de-Calais concernées par l'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L. 125-5 du Code de l'Environnement est mise à jour selon l'annexe du présent arrêté.

Cette nouvelle liste remplace celle annexée à l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2020 fixant la liste des communes soumises à l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers soumis à des risques naturels, miniers et technologiques majeurs.

Article 2 :

Une copie du présent arrêté et la liste annexée sont adressées aux maires des communes concernées par la présente mise à jour et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté et la liste annexée sont affichés dans les mairies de ces communes et publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais accessible sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr) dans la sous-rubrique « recueil des actes administratifs ».

Mentions de l'arrêté et de ses modalités de consultation sont insérées dans un journal diffusé dans le département.

Article 3 :

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, sous-Préfet de l'arrondissement d'Arras, le directeur de cabinet, les Sous-Préfets des arrondissements de Béthune, de Boulogne-sur-Mer et de Calais, les Sous-Préfets des arrondissements de Lens, de Montreuil-sur-Mer et de Saint-Omer, les chefs de services régionaux et départementaux concernés, et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

14 AVR. 2022

ARRAS, le

le Préfet,

Louis LE FRANC



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des
territoires et de la mer
du Pas-de-Calais

Annexe à l'arrêté préfectoral en date du 14 AVR. 2022 fixant la liste des communes soumises à l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers soumis à des risques naturels, miniers et technologiques majeurs

Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques naturels, miniers et technologiques à tout contrat de vente ou de location.

LÉGENDE :
In : Inondation
Mvt : mouvement de terrain
SubM : Submersion marine
Tn : thermique
To : toxique
Sp : suppression
Min : minier



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
Liberté
Égalité
Fraternité

AVR. 2022

Annexe à l'arrêté préfectoral en date du 14 AVRIL 2022 relatif à la liste des communes soumises à l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires en matière immobilière soumise à des risques naturels, technologiques et miniers

Liste des communes où s'applique l'obligation d'émettre un état des risques et pollutions à tout contrat de vente ou de location

Insee	Communes	PPR Inondation			Zone de danger	Zone de vigilance	Zone de surveillance	Zone de vigilance	Zone de surveillance
		Prévalence	Prévalence	Prévalence					
62001	Aubry-Saint-Hilaire								
62002	Abbeville								
62003	Achères								
62004	Achères								
62005	Achères								
62006	Achères								
62007	Achères								
62008	Achères								
62009	Achères								
62010	Achères								
62011	Achères								
62012	Achères								
62013	Achères								
62014	Achères								
62015	Achères								
62016	Achères								
62017	Achères								
62018	Achères								
62019	Achères								
62020	Achères								
62021	Achères								
62022	Achères								
62023	Achères								
62024	Achères								
62025	Achères								
62026	Achères								
62027	Achères								
62028	Achères								
62029	Achères								
62030	Achères								
62031	Achères								
62032	Achères								
62033	Achères								
62034	Achères								
62035	Achères								
62036	Achères								
62037	Achères								
62038	Achères								
62039	Achères								
62040	Achères								
62041	Achères								
62042	Achères								
62043	Achères								
62044	Achères								
62045	Achères								
62046	Achères								
62047	Achères								
62048	Achères								
62049	Achères								
62050	Achères								
62051	Achères								
62052	Achères								
62053	Achères								
62054	Achères								
62055	Achères								
62056	Achères								
62057	Achères								
62058	Achères								
62059	Achères								
62060	Achères								
62061	Achères								

Liste des communes où s'applique l'obligation d'émettre un état des risques et pollutions à tout contrat de vente ou de location

Insee	Communes	PPR Inondation			Zone de danger	Zone de vigilance	Zone de surveillance	Zone de vigilance	Zone de surveillance
		Prévalence	Prévalence	Prévalence					
62062	Achères								
62063	Achères								
62064	Achères								
62065	Achères								
62066	Achères								
62067	Achères								
62068	Achères								
62069	Achères								
62070	Achères								
62071	Achères								
62072	Achères								
62073	Achères								
62074	Achères								
62075	Achères								
62076	Achères								
62077	Achères								
62078	Achères								
62079	Achères								
62080	Achères								
62081	Achères								
62082	Achères								
62083	Achères								
62084	Achères								
62085	Achères								
62086	Achères								
62087	Achères								
62088	Achères								
62089	Achères								
62090	Achères								
62091	Achères								
62092	Achères								
62093	Achères								
62094	Achères								
62095	Achères								
62096	Achères								
62097	Achères								
62098	Achères								
62099	Achères								
62100	Achères								
62101	Achères								
62102	Achères								
62103	Achères								
62104	Achères								
62105	Achères								
62106	Achères								
62107	Achères								
62108	Achères								
62109	Achères								
62110	Achères								
62111	Achères								
62112	Achères								
62113	Achères								
62114	Achères								
62115	Achères								
62116	Achères								
62117	Achères								
62118	Achères								
62119	Achères								
62120	Achères								
62121	Achères								
62122	Achères								
62123	Achères								
62124	Achères								
62125	Achères								
62126	Achères								
62127	Achères								
62128	Achères								
62129	Achères								
62130	Achères								
62131	Achères								
62132	Achères								
62133	Achères								
62134	Achères								
62135	Achères								
62136	Achères								
62137	Achères								

Liste des communes où s'applique l'obligation d'embarquer un état des risques et pollutions à tout contrat de vente ou de location

Table with columns: Insee, Communes, PPI (Miseur, Technologique, Prévision), PPI (Miseur, Technologique, Prévision), Zones à protéger (Urbanisme, Eau, Nature), and Réserve foncière.

Liste des communes où s'applique l'obligation d'embarquer un état des risques et pollutions à tout contrat de vente ou de location

Table with columns: Insee, Communes, PPI (Miseur, Technologique, Prévision), PPI (Miseur, Technologique, Prévision), Zones à protéger (Urbanisme, Eau, Nature), and Réserve foncière.

Liste des communes où s'applique l'obligation d'émettre un état des risques et pollutions à tout contrat de vente ou de location.

Communes	PFR Habitat		PFR Technologique		Zones de protection des sites	Statut administratif des sites
	Inondation	Prestat Moyennement de l'inondation	Inondation	Relevés de la pollution		
62200	In				Falbe	1
62201					Tour Falbe	1
62202	In				Falbe	1
62203	In				Falbe	1
62204	In				Falbe	2
62205	In				Falbe	1
62206	In				Falbe	1
62207	In				Falbe	1
62208	In				Falbe	1
62209	In				Falbe	1
62210	In				Falbe	1
62211	In				Falbe	1
62212	In				Falbe	1
62213	In				Falbe	1
62214	In				Falbe	1
62215	In				Falbe	1
62216	In				Falbe	1
62217	In				Falbe	1
62218	In				Falbe	1
62219	In				Falbe	1
62220	In				Falbe	1
62221	In				Falbe	1
62222	In				Falbe	1
62223	In				Falbe	1
62224	In				Falbe	1
62225	In				Falbe	1
62226	In				Falbe	1
62227	In				Falbe	1
62228	In				Falbe	1
62229	In				Falbe	1
62230	In				Falbe	1
62231	In				Falbe	1
62232	In				Falbe	1
62233	In				Falbe	1
62234	In				Falbe	1
62235	In				Falbe	1
62236	In				Falbe	1
62237	In				Falbe	1
62238	In				Falbe	1
62239	In				Falbe	1
62240	In				Falbe	1
62241	In				Falbe	1
62242	In				Falbe	1
62243	In				Falbe	1
62244	In				Falbe	1
62245	In				Falbe	1
62246	In				Falbe	1
62247	In				Falbe	1
62248	In				Falbe	1
62249	In				Falbe	1
62250	In				Falbe	1
62251	In				Falbe	1
62252	In				Falbe	1

Liste des communes où s'applique l'obligation d'émettre un état des risques et pollutions à tout contrat de vente ou de location.

Communes	PFR Habitat		PFR Technologique		Zones de protection des sites	Statut administratif des sites
	Inondation	Prestat Moyennement de l'inondation	Inondation	Relevés de la pollution		
62300	In				Falbe	1
62301	In				Tour Falbe	1
62302	In				Falbe	1
62303	In				Falbe	1
62304	In				Falbe	1
62305	In				Falbe	1
62306	In				Falbe	1
62307	In				Falbe	1
62308	In				Falbe	1
62309	In				Falbe	1
62310	In				Falbe	1
62311	In				Falbe	1
62312	In				Falbe	1
62313	In				Falbe	1
62314	In				Falbe	1
62315	In				Falbe	1
62316	In				Falbe	1
62317	In				Falbe	1
62318	In				Falbe	1
62319	In				Falbe	1
62320	In				Falbe	1
62321	In				Falbe	1
62322	In				Falbe	1
62323	In				Falbe	1
62324	In				Falbe	1
62325	In				Falbe	1
62326	In				Falbe	1
62327	In				Falbe	1
62328	In				Falbe	1
62329	In				Falbe	1
62330	In				Falbe	1
62331	In				Falbe	1
62332	In				Falbe	1
62333	In				Falbe	1
62334	In				Falbe	1
62335	In				Falbe	1
62336	In				Falbe	1
62337	In				Falbe	1
62338	In				Falbe	1
62339	In				Falbe	1
62340	In				Falbe	1
62341	In				Falbe	1
62342	In				Falbe	1
62343	In				Falbe	1
62344	In				Falbe	1
62345	In				Falbe	1
62346	In				Falbe	1
62347	In				Falbe	1
62348	In				Falbe	1
62349	In				Falbe	1
62350	In				Falbe	1
62351	In				Falbe	1
62352	In				Falbe	1

Liste des communes où s'applique l'obligation d'embrasser un état des risques et pollutions à tout contrat de vente ou de location

Insee	Commune	PFR Urbain			PFR Rural			Zone de densité	Statut PFI/RSR (044)	Statut PFI/RSR (200)	
		Nom d'habitation	Monsieur/Madame	Inscrites	Monsieur/Madame	Inscrites	PFR Technologique				PFR Urban
02786	Sully-Sur-Saône	In	In	In					1	Faible	
02787	Sully-Val								1	Faible	
02788	Sully-Val-de-Bains								1	Faible	
02789	Sully-Val-de-Grâce								1	Faible	
02790	Sully-Val-de-Meuse								1	Faible	
02791	Sully-Val-de-Noyon								1	Faible	
02792	Sully-Val-de-Somme								1	Faible	
02793	Sully-Val-de-Vaux								1	Faible	
02794	Sully-Val-de-Wahl								1	Faible	
02795	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02796	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02797	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02798	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02799	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02800	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02801	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02802	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02803	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02804	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02805	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02806	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02807	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02808	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02809	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02810	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02811	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02812	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02813	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02814	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02815	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02816	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02817	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02818	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02819	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02820	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02821	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02822	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02823	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02824	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02825	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02826	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02827	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02828	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02829	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02830	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02831	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02832	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02833	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02834	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02835	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02836	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02837	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02838	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02839	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02840	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02841	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02842	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02843	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02844	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02845	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02846	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02847	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02848	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02849	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02850	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02851	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02852	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02853	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02854	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02855	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02856	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02857	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02858	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02859	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02860	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02861	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02862	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02863	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02864	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02865	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02866	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02867	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02868	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02869	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02870	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02871	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02872	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02873	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02874	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02875	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02876	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02877	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02878	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02879	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02880	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02881	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	
02882	Sully-Val-de-Wormes								1	Faible	

Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques et pollutions à tout contrat de vente ou de location

Insee	Communes	PPR Naturel						PPR Technologique		PPR Nuisance	Zone de sismicité	Zone à potentiel agricole	Secteur d'occupation des sols
		Pascal			Approuvé			Prescrit	Approuvé				
		Inondation	Mouvement de terrain	Instabilité des terrains	Inondation	Mouvement de terrain	Submersions marées						
02883	Wicres-Clair-Tremblay										Faible	1	
02885	Wicresham										Faible	3	
02886	Wicresghem				In						Faible	1	
02887	Widrihem										Faible	1	
02888	Wicres-Au-Bois				In						Faible	1	
02889	Wicres-Etray				In						Faible	1	
02890	Wicres	In									Très faible	3	
02891	Wicrescourt										Très faible	1	
02892	Wicresval										Faible	1	
02893	Wicrescel					Mvt	SubM				Faible	1	
02894	Wicres				In		SubM				Faible	1	
02895	Wicres	In						To, Tr, Sp			Faible	2	
02896	Wicres				In						Faible	1	
02897	Wicres										Faible	1	
02898	Wicres										Faible	1	
02899	Wicres					Mvt	SubM				Faible	1	
02900	Wicres										Faible	1	
02901	Wicres	In									Faible	1	
02902	Wicres				In						Faible	1	
02903	Zeloux										Faible	1	
02904	Zeloux				In						Faible	1	
02905	Zeloux										Faible	1	
02906	Zeloux				In						Faible	1	
02907	Zeloux				In						Faible	2	
02908	La Chapelle-Les-Bois										Faible	1	
02909	Yves										Faible	1	

ARRAS, le 14 AVR. 2022
 LOUIS LE FRANC